

N° 002 /CNP/SG



## COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE (CNP)

-----

Le Collège des Conseillers du Conseil national de la presse (CNP), réuni en sa troisième session extraordinaire de l'année 2018, le mercredi 21 mars, a suspendu pour quatre (4) parutions, l'hebdomadaire **L'Essor Ivoirien**, édité par l'entreprise de presse **Hasséyé Editions**.

En effet, il ressort que, dans son édition du lundi 19 au vendredi 23 mars 2018, parue sur le site Abidjan.net, l'hebdomadaire **L'Essor Ivoirien** a publié des écrits contenant des injures, des qualificatifs dépréciatifs, dédaigneux, outrageants et intolérables à l'encontre de l'artiste-chanteur ivoirien, **Tiken Jah Facoly** qui se serait prononcé à travers des médias et réseaux sociaux, sur la situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire.

Ces écrits, manifestement, aux antipodes des règles de la profession en plus de relever d'un journalisme d'une époque révolue constituent une menace pour la consolidation de la démocratie, pour l'instauration d'un débat républicain, et ne sauraient être encouragés.

Le CNP rappelle que cet hebdomadaire est coutumier du fait et a, régulièrement, outre les auditions et injonctions, écopé de plusieurs sanctions de premier degré restées infructueuses.

L'entreprise de presse **Hasséyé Editions**, editrice de l'hebdomadaire **L'Essor Ivoirien** dispose d'un délai de trente (30) jours, à compter de la notification de la présente décision, pour exercer un recours devant la Chambre administrative de la Cour Suprême. *AL*

Fait à Abidjan, le 21 mars 2018

Pour le CNP  
Le Président

Conseil National  
de la Presse  
BP V 106 Abidjan  
Le Président

Raphaël LAKPE

**CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE**